



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES
FONCIÈRES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2026

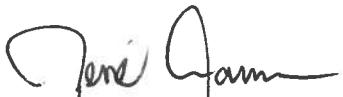
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le rôle de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau situé à l'Hôtel de Ville au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2^{ième} étage, à Mercier et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Si votre compte de taxes n'excède pas 300 \$, vous devez payer en un seul versement. Sinon, vos taxes sont payables en quatre (4) VERSEMENTS aux dates d'échéance suivantes :

- 1^{er} versement : 19 mars 2026
- 2^e versement : 21 mai 2026
- 3^e versement : 23 juillet 2026
- 4^e versement : 24 septembre 2026

Donné à Mercier, ce 10 février 2026

Le directeur des finances et trésorerie par intérim,


René Gauvreau, OMA